

SIMIANE AVEC VOUS

Charte de l' élu

Avec cette charte, les élus de la liste "SIMIANE AVEC VOUS" entendent se donner un code de conduite qui garantit leur engagement.

Cette démarche consiste à développer un partenariat durable avec les citoyens de la commune.

De par leurs méthodes et leurs actions, les élus serviront réellement la construction d'un espace démocratique ouvert pour un débat public permanent sur la politique municipale.

Les élus s'engagent à poursuivre durant le mandat le travail collectif initié lors de la campagne et à mettre en oeuvre les actions énoncées dans leur projet.

Cet engagement concerne tous les colistiers.

Les élus s'engagent à promouvoir la transparence, les contrôles citoyens et la démocratie participative.

Les éléments de cette charte s'articulent autour de quatre axes:

1. Déontologie de l' élu :

- **Participer activement aux réunions du conseil municipal ainsi qu'aux diverses commissions dans lesquelles il aura été élu.**
- **Ne pas retirer d'avantages de sa fonction, pour soi, sa famille ou autrui.**
- **Annoncer publiquement les rémunérations associées au poste d' élu.**
- **Représenter chaque habitant sans distinction aucune, dans le respect des valeurs républicaines.**
- **Être à l' écoute et respecter chaque citoyen.**
- **S'engager à se former sur la gestion communale, si nécessaire.**
- **Rechercher dans chaque décision l'intérêt général**

2. L' élu face au citoyen:

- **Présenter un bilan annuel accompagné des évaluations de chaque action ou réalisation**
- **Informers des sujets abordés au conseil municipal par tous les moyens de communication.**
- **Instituer des débats publics sur différents thèmes, pour favoriser l'échange, la concertation et la libre expression.**
- **Mettre en place des structures de participations des citoyens: commissions extra-municipales, comités de quartiers ...**

3. Engagement de chaque élu envers l'équipe:

- **Travailler à la réalisation du projet.**
- **Être assidu dans sa fonction.**
- **Participer au travail préparatoire de chaque conseil municipal.**
- **Former un groupe homogène au conseil municipal, et rechercher en cas de désaccord le consensus.**
- **Représenter la commune et impulser le projet au sein de la Communauté du Pays d'Aix ou d'autres instances intercommunales.**

4. Le respect des minorités élues:

- **Associer des élus des autres groupes aux travaux des commissions.**
- **Respecter la parole de l'opposition.**
- **Inviter un représentant de chaque groupe minoritaire lors de l'établissement de l'ordre du jour de chaque conseil municipal.**

Vu les candidats